



**PRÉFÈTE  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :

**Dominique BERTHONNEAU**

Service Urbanisme et Démarches de Territoires  
Unité Planification et Urbanisme

Tours, le 23 mars 2022

Tél. : 02.47.70.81.66

Courriel : [ddt-cdpenaf@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@indre-et-loire.gouv.fr)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION  
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES  
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

**Séance du 17 mars 2022**

**I – OBJET : ÉTUDE D'UN DOSSIER DE RÉVISION ALLÉGÉE DE PLAN LOCAL D'URBANISME DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES ARTICLES L.153-16 DU CODE DE L'URBANISME ET L.112-1-1 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME**

**1-1 - Pétitionnaire :** Monsieur le Président de la Communauté de Communes  
de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan

**1-2 – Adresse du pétitionnaire :** Communauté de Communes  
Le Chêne Baudet  
37360 Saint-Antoine-du-Rocher

**1-3 – Référence du dossier :** PLU de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais

**1-4 – Objet du dossier :** Révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Christophe-sur-Le-Nais : extension de 6 000 m<sup>2</sup> de la zone UB rue de la Fraisotière sur la zone Naturelle et Forestière (N) du PLU.

## **II – RÉGLEMENTATION APPLICABLE :**

### **Textes de référence :**

Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 : article 51

Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014

Article L.112-1-1 du Code rural et de la Pêche Maritime

Article L.153-16 du Code de l'urbanisme

## **III – ÉTAIENT PRÉSENTS :**

### **Membres avec voix délibérative :**

- Monsieur Damien LAMOTTE, Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire, représentant madame la Préfète d'Indre-et-Loire, Président
- Monsieur Thierry TRETON, Adjoint au Chef du Service Urbanisme et Démarches de Territoires de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, représentant le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire
- Monsieur Lilian GIBOUREAU représentant le Directeur de l'Institut National d'Origine et de la Qualité
- Monsieur Dominique BOUTIN, représentant le Président de la Société d'Étude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine
- Monsieur Dominique DURAND, représentant le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux
- Madame Colette JOURDANNE, représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale
- Monsieur Franck MALLET, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- Madame Marie-Hélène BARRAULT, représentant les Co-Présidents de Terres de Liens Centre
- Madame Anne MARQUENET-JOUZEAU, Maire de Luzillé
- Monsieur Fabien LABRUNIE, représentant le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs
- Monsieur Michel LE PAPE, représentant le Président de la Coordination Rurale 37
- Monsieur Alain ANCEAU, représentant le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- Monsieur Nicolas STERLIN, représentant le Président de l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles
- Madame Bénédicte CHABANEIX, représentant le Président de la Chambre des Notaires

### **Pouvoirs :**

- Madame Patricia SUARD représentant le Président du Conseil Tours Métropole Val de Loire a donné son pouvoir au représentant de madame la Préfète (Damien LAMOTTE)
- Monsieur Antoine de ROFFIGNAC, Président des Propriétaires Forestiers de Touraine a donné son pouvoir au représentant du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale (Colette JOURDANNE)
- Monsieur Jacques THIBAULT, représentant le porte-parole de la Confédération Paysanne de Touraine a donné son pouvoir au représentant des Co-Présidents de Terres de Liens Centre (Marie-Hélène BARRAULT)

**IV- : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur Révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Christophe-sur-Le-Nais : extension de 6 000 m<sup>2</sup> de la zone UB sur la zone Naturelle et Forestière (N) du PLU : (Avis simple)**

- Vu le PLU de de Saint-Christophe-sur-le-Nais approuvé en mars 2020,
- Considérant que le projet consiste à étendre la zone UB située rue de la Fraisotière de plus de 6 000 m<sup>2</sup> en zone NI du PLU,
- Considérant que l'extension de la zone Ub représente une réduction de 6 000 m<sup>2</sup> de la zone naturelle et forestière (N) du PLU,
- Considérant la consommation excessive de foncier (6 000 m<sup>2</sup>) pour la production de peu de logement ( 2 à 3),
- Considérant les enjeux paysagers sur le vallon et sur le coteau,
- Considérant la forte déclivité du terrain,
- Considérant que le PLU comporte des zones UB avec un fort potentiel de densification disponible sur la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais,
- Considérant que le projet porte atteinte aux espaces naturels et forestiers (N).

**1 avis :**

1) Le projet recueille **15** votes défavorables et 2 votes par abstentions sur **17** votants au titre de l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme.

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers formule un **avis Défavorable** au regard de l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme sur la révision allégée n° 1 du PLU de Saint-Christophe-sur-le-Nais.

**Pour la Préfète d'Indre-et-Loire et  
par délégation**

**Le président de séance**

**Signé**

**Damien LAMOTTE**